

Crédit de Fr. 350'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc"

1. INTRODUCTION

Selon le processus habituel lors de construction de nouvelles stations transformatrices, les Services industriels (SID) soumettent à l'approbation du Conseil de ville la construction de celle dédiée au projet d'écoquartier "Europan".

2. PROJET

Il s'agit de construire une station transformatrice standard d'une puissance de 2'000 kVA et de l'intégrer au réseau 16'000 V depuis la station "Usine à gaz" et en direction de la station "Gygax" situées respectivement dans l'ancien dépôt des SID à la rue Auguste Quiquerez 36 et au bord de la Sorne à la même rue. Les travaux de génie civil spécifiques à cette réalisation (radier, etc.) font partie de la présente demande de crédit.

Cette station transformatrice devra répondre aux fonctions spécifiques d'un écoquartier, à savoir :

- 1) approvisionner normalement en électricité le secteur depuis le réseau ;
- 2) assurer le transit d'énergie autoproduite par les installations photovoltaïques du site au niveau basse tension (400 V) ;
- 3) assurer la réinjection des excédents d'énergie autoproduite dans le réseau 16'000 V.

A l'heure de la rédaction du présent message, le concept énergétique définitif de l'écoquartier n'est pas arrêté. Le système de chauffage (pompe à chaleur, pellets, autres, ..) n'est par exemple pas encore choisi. Ce qui peut avoir une forte incidence sur le dimensionnement de la station transformatrice et la puissance des transformateurs. Par mesure de précaution, la demande prévoit des pompes à chaleur comme source de chauffage, car nécessitant le plus de puissance. Lorsque les besoins de puissances seront définitivement connus, l'investissement pourra être légèrement inférieur.

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 350'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

- nouvelle station transformatrice "Europan" :	Fr. 195'000.-
- travaux de génie civil pour station "Europan" :	Fr. 40'000.-
- raccordements 16'000 V station "Europan" :	Fr. 50'000.-
- montage et mise en service :	Fr. 50'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi :	Fr. 15'000.-

TOTAL HT **Fr. 350'000.-**

Le crédit de Fr. 350'000.- pour la réalisation de la station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc" est prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			350'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement des charges financières sur le fonds existant (Fonds/ Electricité - entretien et rénovation)	X		Fonds No 2410.07
Solde du fonds au 31.12.2016 = CHF 1'536'332.64			350'000.00
Investissement à financer	X		350'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 25 ans = 4 % / 50 ans = 2 %)	2 %	7'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		10'500.00
Total de la charge financière annuelle		17'500.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

L'investissement consentis par les SID pour la station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier ne sera engagé que sous réserve du démarrage du chantier lié aux futures constructions, pour lesquelles une demande générale de permis a été délivrée.

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 24 mai 2017. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande. L'autofinancement est dans tous les cas garanti par les contributions de raccordement des futurs bâtiments, ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements.

4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux dépendra du planning de construction de l'écoquartier.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 12 juin 2017

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 juin 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 350'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc" est accepté.
2. Ce crédit est financé par le fonds 2410.07 "Electricité - entretien et rénovation".
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017